

## **Conditions particulières vérification FDES /EPD**

### **Frais « techniques » (organisation d'atelier, petit matériel, ...) :**

Ce devis ne prend pas en compte les frais d'organisation logistique éventuels et spécifiques (achat de données complémentaires, réservation de salle, duplication de supports, etc.), qui pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire après validation préalable du client.

### **Frais généraux de fonctionnement (déplacements, édition de rapports, ...) :**

Le montant inclut les frais administratifs de fonctionnement (téléphone, courrier, e-mail, impressions courantes). Les déplacements demandés par le client ou nécessaires à la mission pourront être refacturés au réel sur présentation de justificatifs.

### **Acceptation du projet :**

Le démarrage du projet est conditionné à l'expression, par le client, de l'acceptation de la proposition technique et financière, à son approbation, ainsi qu'à l'envoi d'une commande s'y référant.

### **Validité de la proposition :**

La présente proposition technique et financière est valable un mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, la société WeLOOP se réserve le droit d'en modifier les termes.

### **Propriété intellectuelle :**

La totalité des informations, documents et résultats créés par WeLOOP pour le client, dans le cadre strict de ce projet, demeure la propriété de leurs auteurs. L'ensemble des droits d'utilisation des livrables et des attestations pourra être exercé par le client, à condition qu'il se soit préalablement acquitté des factures émises à son attention.

Le présent document reste la propriété de WeLOOP et ne peut être reproduit ni communiqué à un tiers sans accord préalable et écrit. WeLOOP se réserve le droit de citer le nom du client dans tout article, toute présentation, toute conférence et, plus généralement, dans toute action de communication. Le client autorise notamment WeLOOP à utiliser son logo à titre de référence dans le cadre de ses communications.

### **Confidentialité :**

Dans le cadre de la réalisation de la mission de vérification FDES / EPD, WeLOOP et le client s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations techniques, commerciales, industrielles ou financières échangées dans le cadre du projet, sous quelque forme que ce soit.

WeLOOP s'engage à ne pas divulguer les informations transmises par le client à des tiers sans son accord préalable et écrit et à les utiliser uniquement pour les besoins de la mission de vérification. Des mesures appropriées seront mises en œuvre pour assurer la protection de ces informations.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- déjà publiques ou devenues publiques sans faute de la partie réceptrice ;
- obtenues légalement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- devant être communiquées dans le cadre d'obligations légales ou des exigences des programmes de déclaration environnementale (par exemple INIES ou ECO Platform).

Les obligations de confidentialité demeureront applicables pendant toute la durée du projet et pendant cinq (5) ans après sa finalisation.

#### **Force majeure :**

WeLOOP ne pourra être tenu responsable de tout retard ou de toute inexécution due à un cas de force majeure, comprenant notamment les actes ou omissions du client, les défaillances majeures du matériel, les irrégularités ou interruptions de l'alimentation électrique ou des services de télécommunications, ou tout autre événement échappant au contrôle de WeLOOP. Si l'exécution des prestations est retardée pour cause de force majeure, le délai d'exécution sera reporté d'autant.

#### **Garanties :**

WeLOOP garantit que les travaux réalisés et les vérifications effectuées seront exécutés par du personnel compétent et conformément aux règles applicables aux vérifications FDES / EPD. Toute réclamation relative aux prestations réalisées devra être formulée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception des livrables ou des attestations correspondantes, accompagnée d'un descriptif détaillé du problème constaté.

#### **Accès aux informations :**

La société cliente assurera aux intervenants de WeLOOP l'accès à toutes les informations et documents nécessaires au bon déroulement de la mission de vérification dans le cadre du présent contrat.

#### **Conditions de paiement**

Les modalités de paiement sont les suivantes :

100 % du montant à l'issue de la vérification, après la réalisation de la prestation et l'émission de l'attestation de vérification FDES/EPD.

Une facture sera émise à la finalisation de la vérification et de la génération des attestations correspondantes.

Les paiements seront réglés au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.